

Bry sur Marne, le 8 février 2010



Tél. 01 49 83 21 06  
06 83 56 84 98  
Email : [cgt@ina.fr](mailto:cgt@ina.fr)



Tél : 01.49.83.21.02  
06 88 43 95 85  
Email : [cfdt@ina.fr](mailto:cfdt@ina.fr)

## *COMMUNIQUE DE PRESSE*

# **L'INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL EN GREVE POUR UNE MEILLEURE CONVENTION COLLECTIVE**

Les sections du SNRT CGT (personnels techniques et administratifs) et CFDT Médias appellent les salariés de l'Institut national de l'audiovisuel à cesser le travail pour la journée du mardi 9 février 2010.

A la suite de l'annonce de la suppression de la publicité sur les chaînes de France Télévisions la Direction de l'INA ne s'est pas contentée de participer activement à la dénonciation de l'Association des employeurs de l'audiovisuel public (AESPA), avec pour conséquence la remise en cause de la Convention collective de la communication et de la production audiovisuelle (CCCPA), jugée obsolète et trop coûteuse. La Direction de l'Ina et Emmanuel Hoog, son PDG, ont de surcroît dénoncé en juin 2009 l'ensemble des accords d'entreprise pour ouvrir une négociation devant déboucher sur un accord « au plus près des réalités de l'Ina » selon leurs dires.

Les négociations sur une nouvelle Convention collective à l'INA ont débuté en octobre 2009. Sept mois après la signature d'un accord de méthodologie, la Direction n'a toujours pas mis sur la table ses propositions concernant le temps de travail et les rémunérations. Les autres propositions présentées concernant la discipline et le système de classification des métiers représentent des reculs systématiques par rapport à l'existant.

La CGT et la CFDT ont décidé de lancer un appel à la grève pour exiger :

- un système salarial comportant des garanties pour tous les salariés
- une classification des métiers qui reconnaissent les qualifications des salariés, sans mettre à bas à l'architecture actuelle,
- le maintien de la durée et de l'organisation du temps de travail,
- la garantie d'une protection des salariés assurée par des organisations syndicales et des élus aux moyens maintenus et des instances qui ont fait leurs preuves.